

# EASY PRIMER

## DESCRIPTION

Apprêt de haute qualité à séchage rapide pour augmenter la force de l'adhérence sur des surfaces traitées ou non traitées de peintures structurelles, revêtements en poudre, plusieurs types de plastiques, etc.



## PROPRIÉTÉS

- Transparent.
- Séchage rapide.
- Excellente adhérence.
- Easy Primer 500 ml couvre 5-7 m<sup>2</sup>.
- Aérosol permettant une nouvelle pulvérisation avec la plupart des laques après 10-15 minutes.
- Le temps de séchage dépend de la température ambiante, l'humidité de l'air et l'épaisseur de la couche de laque appliquée.

## CHAMP D'APPLICATION

- Apprêt pour traiter les surfaces traitées et non traitées de peintures structurelles et plusieurs types de plastique.
- Permet de coller, peindre, mastiquer et laquer les plastiques traités et non traités difficiles à coller.
- Utilisé avant le collage sur les revêtements en poudre. Utilisable conjointement avec VEIDEC Sticky Bond. Mêmes les surfaces en PE peuvent être collées avec Sticky Bond.

## MODE D'EMPLOI

Appliquer sur des substrats propres et secs (en utilisant VEIDEC Super Foam), libres de particules en vrac.

Si désiré, poncer légèrement la surface, grain 600.

L'aérosol doit se trouver à la température ambiante. La température de traitement idéale est comprise entre 15 et 25°C.

Avant l'usage :

- Agiter l'aérosol pendant 2 minutes.
- Pulvériser la surface (la distance à la surface à traiter doit être

**EASY PRIMER – EPR - 18**

**Art. N°. 16908**

Signature : HP

Date : 2023-09-14

Les informations fournies sur ce produit sont la propriété de VEIDEC AB et ne doivent donc pas être divulguées à des tiers sans notre accord. Les informations concernant ce produit sont le fruit de notre expérience ; la société distributrice est tenue de signaler les caractéristiques probables de l'usage du produit, étant donné que les champs d'application sont souvent très différents. Les recommandations sur son usage technique ne sont pas obligatoires et ne justifient aucun rapport contractuel ni aucune obligation supplémentaire sous les termes du contrat d'achat. En particulier, elles ne dégagent pas l'acheteur de la faculté de tester notre produit pour son compte afin de déterminer s'il est approprié pour le champ d'application auquel il est destiné.

# EASY PRIMER

d'environ 25 à 30 centimètres).

- Appliquer Easy Primer au maximum sur deux (2) fines couches. Pulvériser la 1<sup>ère</sup> couche et laisser sécher. Pulvériser la 2<sup>ème</sup> couche et laisser sécher.
- Après le séchage EPR peut être pulvérisé de nouveau avec la plupart des laques sans besoin de poncer.

## INFORMATIONS TECHNIQUES

<b>Couleur :</b>	Transparent.
<b>Conditionnement :</b>	Aérosol en alu de 500 ml. ArtN° 16908
<b>Odeur :</b>	Caractéristiques.
<b>Base :</b>	Résine polyoléfine.
<b>Densité (à 20°C) :</b>	0,71 g/cm <sup>3</sup> .
<b>COV (directive 2004/42 EG) :</b>	99.1%
<b>Nouvelle pulvérisation après :</b>	10-15 minutes.
<b>Consommation (surface couverte) :</b>	2-3 m <sup>2</sup> (200 ml)
<b>Durée de conservation (temp.) en mois (+5°C à +25°C) :</b>	24 mois
<b>Application et température de la surface :</b>	+15°C à +25°C
<b>Autres :</b>	Veuillez vous reporter à la Fiche technique de santé et de sécurité, conformément aux réglementations légales en vigueur. <a href="http://www.veidec.com/msds/">http://www.veidec.com/msds/</a>
<b>User Instruction:</b>	Scannez le code QR pour les fiches MSDS, video et d'autres informations.



### SYMBOLS



Shake well before use.

**EASY PRIMER – EPR - 18**
**Art. N°. 16908**

Signature : HP

Date : 2023-09-14

Les informations fournies sur ce produit sont la propriété de VEIDEC AB et ne doivent donc pas être divulguées à des tiers sans notre accord. Les informations concernant ce produit sont le fruit de notre expérience ; la société distributrice est tenue de signaler les caractéristiques probables de l'usage du produit, étant donné que les champs d'application sont souvent très différents. Les recommandations sur son usage technique ne sont pas obligatoires et ne justifient aucun rapport contractuel ni aucune obligation supplémentaire sous les termes du contrat d'achat. En particulier, elles ne dégagent pas l'acheteur de la faculté de tester notre produit pour son compte afin de déterminer s'il est approprié pour le champ d'application auquel il est destiné.